

Certificat sanitaire pour l'importation et le transit sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer des équidés non domestiques en provenance des pays tiers.

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	25/11/2009
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	AGRG0201612A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006123647
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] /CEE relative aux conditions sanitaires et à la certification sanitaire requises pour les importations d'équidés enregistrés ainsi que d'équidés d'élevage et de rente, ont séjourné dans un centre d'isolement [...] Au cours de la période d'isolement, deux échantillons sanguins prélevés au moins à dix jours d'intervalle ont révélé un titre d'anticorps stables ou en diminution lors d'un test de séroneutralisation pour [...]

[...] transport des animaux ; - maintenir les animaux importés isolés des autres animaux présents dans l'établissement pendant une durée minimale de 48 heures ; - désinfecter, avant rejet, l'eau ayant servi à l'isolement [...]

[...] transport des animaux ; - maintenir les animaux importés isolés des autres animaux présents dans l'établissement pendant une durée minimale de 48 heures ; - désinfecter, avant rejet, l'eau ayant servi à l'isolement [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRG0201612A du 25 novembre 2009, « Certificat sanitaire pour l'importation et le transit sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer des équidés non domestiques en provenance des pays tiers. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006123647> (consulté le 31 août 2026).